



Liquidation judiciaire d une société appartenant au patrimoine ds

Par **pascale**, le **04/09/2010** à **17:18**

Bonjour,
Durant notre mariage mon conjoint a acquis une société (apport perso 52 000 €) endetté 200 000 € valeur totale 252 000 €. Je me suis portée conjointement garante du prêt.
Notre divorce a été officiellement prononcé le 12/02/2009.
La liquidation judiciaire a été prononcée en août 2010.
La vente de notre pavillon et le partage patrimonial est en cours sans avoir été officialisé.
Quelles sont les conséquences de tout cela sur ma part dans le partage patrimonial ?

Par **chris8610**, le **16/09/2010** à **22:22**

Bonjour,
Le plus important ici c'est que vous vous êtes porté garant du prêt, donc pour cette somme vous êtes tenus de payer. L'organisme de crédit peut vous demander le paiement intégral et vous aurez l'obligation de payer. Il faut savoir que si cela se passe, vous avez un recours contre le débiteur qui est ici votre ex mari.
Je voudrais savoir, afin de mieux vous conseiller, si vous avez fait un contrat de mariage et si vous avez été garant pour toutes les dettes de votre mari.
Cordialement.